

# DÉCLARATION NOMINATIVE DES HONORAIRES,

## COMMISSIONS, COURTAGES, ETC... VERSÉS EN 2024

**Déclaration à transmettre avant le 30 avril 2025 à l'une des adresses ci-contre**

Il est possible de souscrire votre déclaration nominative des salaires en ligne, en vous connectant sur [www.impots.nc](http://www.impots.nc).

La déclaration en ligne est **obligatoire** pour :

- 1) Les sociétés soumises à l'IS ;
- 2) Les personnes relevant d'un régime réel d'imposition à l'impôt sur le revenu :  
Dont le chiffre d'affaires est supérieur à **(1) UN million de F CFP** au titre du dernier exercice clos, ramené s'il y a lieu à douze mois.

**La déclaration en ligne vous offre l'avantage suivant :**

- une date limite de dépôt décalée au 30 juin 2025

Pour plus d'informations sur ce service, rendez-vous sur [www.impots.nc](http://www.impots.nc)

**DIRECTION DES SERVICES FISCAUX**

13 rue de la Somme  
Fiscalité des particuliers - 3<sup>ème</sup> étage  
Bureaux 15 et 16

BP D2 - 98848 NOUMEA CEDEX  
Tél. 25 75 84 ou 25 75 81

ou

**ANTENNE DE KONE**

636, route de la Néa  
BP 671 - 98860 KONE  
Tél. 47 37 37

## IDENTIFICATION de la partie versante

Nom / Prénom(s) ou raison sociale : .....

RID à 7 chiffres

Personne susceptible de répondre à une demande de renseignements :

Nom ..... Tél. : .....

N° RID	NOM, (NOM MARITAL), PRÉNOM OU RAISON SOCIALE, ADRESSE DU BÉNÉFICIAIRE	PROFESSION	SOMMES VERSÉES	
			NATURE (1)	MONTANT

Total des sommes versées

Certifié exact à ..... le ..... Signature :

(1) = Préciser **Honoraires, Commissions, Courtages, Vacations, Ristourne, Autre.**